

LETTRE DES AMIS n° 145

* IMPORTANT

Les Archives départementales de la Haute-Garonne **seront fermées au public du lundi 30 juin au lundi 14 juillet inclus.**

Réouverture : le mardi 15 juillet à 8 h 30.

Pendant tout le mois de juillet et le mois d'août les Archives seront ouvertes **tous les lundis à 8 h 30.**

Par ailleurs, les **Archives seront également fermées** au public pendant **tout le mois de septembre** pour cause d'inventaire, de récolement et de travaux.

La prochaine « Lettre des Amis » paraîtra en septembre.

* RAPPEL

Les 27-28-29 juin 1997 à Castelnau-dary : Congrès de la Fédération des Sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne.

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne

Thème abordé : « **Le Canal du Midi et les voies navigables dans le Midi de la France** ».

Pour consulter le programme détaillé de ces 3 journées consulter la Lettre des Amis n° 143 du mois d'avril dernier.



* REMERCIEMENTS

Le Président, le Bureau, le Conseil d'Administration de notre Association remercient bien vivement Madame **Monique Rey-Delqué**, Conservateur du Patrimoine, Directeur de l'Ensemble Conventuel des Jacobins, chargée du Patrimoine historique de la ville de Toulouse qui nous a présenté le samedi 31 mai dernier, dans le cadre prestigieux du réfectoire des Jacobins, la remarquable exposition qu'elle a réalisée, consacrée aux Croisades : « *L'Orient et l'Occident d'Urbain II à Saint-Louis (1096-1270)* ».

Ils remercient également **Monsieur Jean-Louis Biget**, professeur à l'Ecole Normale supérieure de Saint-Cloud, éminent spécialiste de l'histoire religieuse et artistique de l'Albigeois au Moyen Âge qui, le samedi 7 juin dernier nous a présenté les richesses de la **cathédrale Sainte-Cécile d'Albi**. Ils remercient aussi **Monsieur Henri Bru**, professeur honoraire d'histoire au Lycée Lapérouse et ses collègues qui nous ont fait découvrir **le Vieil Albi** avec toutes ses merveilles architecturales.

Grâce à eux nous avons passé une journée très agréable et très enrichissante sur le plan culturel.

* POUR INFORMATION

1) *Les cultes populaires en Comminges*

Du 15 juin au 30 septembre 1997, la salle d'exposition des Olivetains à **Saint-Bertrand-de-Comminges** recevra une exposition consacrée aux *Cultes populaires en Comminges*. Organisée par le **Conseil général de la Haute-Garonne**, à l'initiative de la **Direction des Archives départementales**, dont le directeur est en même temps conservateur des Antiquités et Objets d'art, cette exposition regroupe une quarantaine d'objets d'art provenant du Comminges haut-garonnais.

Mais le but de cette exposition n'est pas uniquement de faire connaître le culte de saints populaires en Comminges - dont certains ont laissé de nombreux vestiges tout au moins dans la toponymie du département, Saint-Gaudens, Saint-Frajou, Saint-Aventin, Saint-Martory etc. -.

Nous souhaitons présenter surtout ces quelques œuvres souvent modestes, réalisées par des artistes et artisans locaux, qui sont cachées ou oubliées dans les églises mais qui évoquent l'histoire, le passé, les traditions d'une région et qui, enfin, font partie du patrimoine des communes, patrimoine qu'il convient de sauvegarder, de faire connaître et apprécier.

Bernadette SUAU
Mme PIQUES - St-Bertrand-de-Comminges
Tél. 05.61.95.44.95

2) Exposition à Labastide-Saint-Sernin

Le dimanche 27 avril dernier a eu lieu à la **salle des fêtes de Labastide-Saint-Sernin** l'exposition « *Histoire des bastides du nord-est toulousain* ».

Organisée par l'**Association ECLA** (Expression-Culture-Loisirs-Arts) sous la responsabilité de notre ami **Alain Guédon**, cette manifestation permit :

. à l'**Association de recherches archéologiques de Villariès** (avec **Monsieur et Madame Falco**) de présenter ses découvertes sur le Prieuré de Pinel et le site de Vacquiers ;

. à Monsieur **Georges Labouysse** de faire mieux connaître la préhistoire régionale ;

. aux historiens des bastides de Gargas, Bazus et Labastide-Saint-Sernin de représenter leur village.

Les **Amis des Archives de la Haute-Garonne** ont mis à la disposition du public leurs publications concernant le nord toulousain.

Étaient également en vente des reproductions de documents anciens et la monographie « *Labastide-Saint-Sernin, bastide méconnue* ».

Deux expositions « *Le fer forgé dans la vie rurale* » et « *Outils des métiers disparus* » furent très appréciées des « plus tout jeunes ».

L'après-midi était réservée aux conférences :

. « *Les structures sociales à Labastide-Saint-Sernin à la fin du XVIIe siècle* » par **Gilbert Floutard** ;

. la préhistoire par **Georges Labouysse** ;

. « *Les Capdenier et Labastide-Saint-Sernin* » par **Alain Guédon**.

Remarquons le succès incontestable de cette manifestation qui a été le point de rencontre d'amis des Archives, d'historiens locaux et du grand public à la recherche de ses racines.

Alain GUÉDON

3) Remise du Prix de la Légion d'Honneur dans les lycées

L'exposition « *Les Lycéens et la Légion d'Honneur* » présentée entre le 15 et le 23 mai et dont il a été rendu compte dans la « Lettre des Amis » n° 144 a été un grand succès. Grâce à sa position au centre ville, dans la **salle Gervais du Capitole**, elle a été visitée par de nombreux touristes et des Toulousains curieux. Tous, et en particulier les congressistes nationaux de l'Association des Professeurs d'Histoire et Géographie

(A.P.H.G.), ont apprécié cette initiative des membres de la Légion d'Honneur et de l'A.P.H.G. régionale de Toulouse.

Le 23 mai au soir chacun des 13 groupes des classes de seconde a présenté le résultat de ses travaux à des personnalités du département, au cours d'une manifestation présidée, dans la Salle des Illustres, par M. **Dominique Baudis**, Maire de Toulouse. Le Président du jury, comprenant une quinzaine de membres de la Légion d'Honneur, de l'Education nationale, du monde économique, des Archives et de l'Association des Amis des Archives départementales, a proclamé le résultat de ce concours, gagné par le **lycée international V. Hugo de Colomiers**, pour son travail sur le **Maréchal de Pérignon**, devant le **lycée privé Ozar Hatorah** qui a traité du **Cardinal Saliège**.

Le groupe de 4 jeunes filles du **Lycée Raymond Naves** qui a traité de **Blaise Valentin Branque**, capitaine de la Grande Armée (et de son frère **Jean-Pierre Branque**) sur le conseil de membres de notre Association des Amis, a été fort justement récompensé par le 3^e prix (un voyage à Verdun organisé dans le cadre de l'anniversaire de la bataille par « l'Association des Anciens de Verdun » et un lot important de livres, notamment sur la Légion d'Honneur).

Les autres lycées récompensés ont été le **Caousou** (travail sur **Picot de Lapeyrouse**), **Montalembert** (travail sur **Bruno de Solages**), **Pierre de Fermat** (travaux sur **Jules de Rességuier** et le peintre **Roques**) et le **Lycée Berthelot**, dont 5 groupes ont traité respectivement de **Clément Ader**, **Raymond Naves**, **Gérard Marchant**, **Nicolas Dalayrac** et le docteur **Edouard Filhol**.

Général BONMATI

* LES TRAVAUX DES AMIS

1) Notre ami **Alain Guédon** organisateur de la journée du 27 avril à Labastide-Saint-Sernin vient de publier « avec le concours d'amis de bonne volonté » un très intéressant ouvrage intitulé « *Labastide-Saint-Sernin, bastide méconnue* ».

Si vous souhaitez vous procurer cet ouvrage adressez-vous à l'Association E.C.L.A. 31620 Labastide-Saint-Sernin.

2) La Revue de l'année 1996 de la « **Société d'Etudes et recherches de l'Ancien pays de Nébouzan** » vient de paraître.

Abondamment illustrée, on y trouve de très intéressants articles. Plusieurs d'entre eux ont pour auteur notre ami **Guy-Pierre Souverville**.

Pour se procurer cette revue, écrire à la « **Société d'Etudes et de Recherches de l'Ancien Pays de Nébouzan** », **G.-P. Souverville**, « **La Carrère** » - **31580 Boudrac**.

3) La Revue du 1^{er} trimestre 1997 de l'« **Association Savès-Patrimoine** » vient également de paraître.

Au sommaire nous relevons de nombreux et remarquables articles dont les auteurs sont des membres de notre Association. Citons notamment ceux de **Guy Bergès**, **Mireille Puisset**, **André Cluzet**, **Henri-Louis Petit**.

On peut se procurer la revue en écrivant à l'« Association Savès-Patrimoine », Hôtel du Midi, Place d'Armes - 31370 Rieumes.

On peut aussi téléphoner à **Guy Bergès**, Président de l'Association : 05.61.91.08.40, ou à **H.-L. Petit** : 05.61.56.08.37.

Signalons que du 14 au 21 juin l'« Association Savès-Patrimoine » organise une grande **exposition de photos d'écoles du canton de Rieumes**.

Si vous possédez de tels documents contactez **Roland Maymat** à Rieumes : 05.61.91.01.06.

4) Le « **Jardin des Antiques** » de juin 1997 (n° 22), bulletin de l'**Association des Amis du Musée Saint-Raymond** vient de paraître. Au sommaire nous relevons notamment une mise au point concernant les « travaux et découvertes au Musée St-Raymond » par **Daniel Cazes**, conservateur du Musée ainsi que le compte rendu détaillé de la sortie effectuée par les Amis du musée à Montans et à la Graufesenque les 30 et 31 mars 96 et du voyage dans les Alpes du 23 août au 1^{er} septembre 1996. Le texte très clair, illustré de nombreux croquis et photos d'excellente qualité est dû au talent de notre ami **Bernard Labatut**.

Rappelons que pour recevoir le « Jardin des Antiques » il suffit d'adhérer à l'**Association des Amis du Musée St-Raymond**, place St-Sernin - 31000 Toulouse, tél. à partir de 19 h 30 : 05.61.63.99.82, à partir de 20 h tél. : 05.61.62.73.40.

5) Monsieur **Christian Cau**, Président de l'« Association toulousaine d'histoire et d'arts militaires » vient de nous faire parvenir les ouvrages suivants que nous avons remis aux Archives départementales :

- A. Pichon, illustrations en couleurs D. Schintone, Tannenberg : 15 juillet 1410. Général (C.R.) R. Fourniols, Clément Ader, le théoricien de l'aviation militaire.
- Général (C.R.) R. Fourniols, Commandant (H) Pierre Béder, Les défricheurs du ciel : histoire des lignes Latécoère et de l'Aéropostale.
- A. Pichon, Achille le Roy de Saint-Arnaud, maréchal de France (1798-1854).
- A. Pichon, La Légion d'Antibes (1865-1870).
- H. Jonca, 1640 : Le massacre de Cambrils.

Nous remercions bien vivement, au nom de tous nos amis, M. **Christian Cau**.

* TRIBUNE D'EXPRESSION LOCALE

Commingeois vous avez la parole !

Panorama du cinéma muet à Saint-Gaudens en 1925-26

1925-26. C'est l'âge classique du cinéma muet. A Saint-Gaudens comme ailleurs, il brille encore de tous ses feux.

Le journal local permet de connaître, pour cette période, les titres et la présentation des films projetés au Splendid Cinéma - salle Lafforgue - qui apportaient tour à tour au public l'émotion, le rêve, l'aventure, le rire, le parfum du passé.

Beaucoup de productions marquantes restèrent inconnues ici, mais l'éventail proposé fut tout de même largement ouvert.

Qu'offrit-il aux spectateurs pour rompre avec le rythme des semaines de travail ? Il ne s'agit pas de faire une étude critique des œuvres citées, mais seulement d'en esquisser le profil, lorsque cela est possible.

En 1925, l'année commença par une « nouveauté » : « **Henri IV le Vert Galant** », film d'inspiration historique qui avait déjà triomphé dans les palaces de la capitale et des grandes villes, sérial en quatre épisodes (1924) du cinéaste Fescourt qui fit toute sa carrière chez Pathé, où Zecca l'accueillit après son passage au music-hall. Pour attirer le public, la perfection de la mise en scène et la beauté de la photo étaient mises en valeur. La troisième séance fut agrémentée d'un accompagnement musical, un orchestre symphonique jouant des sélections de quelques grands opéras, adaptées aux scènes qui défilaient sur l'écran. Cinéphiles et amateurs de belle musique y trouvaient leur compte. Le dernier épisode fut présenté comme « le clou de la soirée ».

En février, trois superproductions à peine sorties des studios, et déjà considérées comme de grands succès, furent au programme :

- « **Sur les marches d'un trône** »
- « **Le roman d'un roi** », tiré de l'œuvre d'Anthony Hope, écrivain anglais (1863-1933), dont le « Prisonnier de Renda » fit la réputation.
- « **Sa patrie** ».

En mars, une grande nouveauté apparut sur l'écran du « Splendide » : « **Dans les laves du Vésuve** », en couleur grâce à un procédé qui demeurait secret. Il était annoncé qu'on voyait dans ce film « un déchaînement de forces naturelles », dans un décor sans égal.

En avril, une œuvre imposante exerça sa magie sur les spectateurs : « **The Ten commandments** » - Les Dix Commandements - tournés aux Etats-Unis en 1923 par le réalisateur Cecil B. de Mille. Le film comprenait deux parties :

- la partie biblique, qui servait de prologue, avec Théodor Roberts (Moïse), Charles de Rochefort, Français parti tenter sa chance Outre-Atlantique (le pharaon),

Estelle Taylor et James Neill. On y assistait à des scènes de la vie de Moïse, et de sa lutte contre le Pharaon.

- la partie moderne, histoire de deux frères ennemis, où sont enfreints les 10 commandements.

L'œuvre était saisissante par ses énormes décors, ses séquences à grand spectacle, d'inspiration biblique, comme le passage de la Mer Rouge, ses trucages, ses épisodes en technicolor, ses milliers de figurants. Elle avait coûté très cher.

L'Illustration avait consacré plusieurs pages aux passages grandioses du film.

En 1956, Cécil B. de Mille procéda à un autre tournage des « **Dix Commandements** » avec Yull Brynner (le pharaon). Ce fut sa dernière production, marquée aussi par un formidable succès.

Tarass Boulba, tiré du roman de Gogol, allait ensuite transporter les spectateurs dans les steppes russes, et leur révéler la vie des Cosaques.

La saison s'acheva. En août, le Splendide se transforma en salle de concert, pour un récital donné en matinée et en soirée par Raoul Deschamps, talentueux pianiste des orchestres symphoniques, de Paris en villégiature dans la « Capitale du Comminges ».

La réouverture du cinéma apporta une série de films artistiques, « absolue exclusivité des producteurs Pathé et Gaumont ». Citons :

- « **Le chiffonnier de Paris** », projeté peu avant au Royal de Toulouse, tiré du roman de A. Signol et S. Macaire (1831) dont le héros est porteur d'une contestation sociale.

- « **Surcouf** », rappel de l'existence mouvementée du corsaire breton, dans des paysages orientaux enchanteurs.

En décembre, avec la première chute de neige de la saison, l'année se termina avec un drame de cour : « **Larmes de reine** », accompagné de nouveautés musicales interprétées par un orchestre local.

En 1926 : le Splendide présenta d'abord « **La flambée des rêves** », un film comique. Des morceaux de musique adaptés aux différentes séquences furent joués par l'ensemble que dirigeait Marcel Bouffartigue, commingeois. En supplément : « **Biscot roi de la pédale** » montra un voyage à travers la France effectué par les as du guidon, sur fond d'intrigue sentimentale dont il était le héros. Les six épisodes permirent de découvrir différentes régions. Dans les Pyrénées, le Col des Ares et le Portet d'Aspet furent salués avec vigueur.

En février, « **Jeanice Meredith** » proposa, dans une large épopée historique évoquant la Guerre d'indépendance des Etats-Unis, un délicieux roman d'amour où l'héroïne, fille d'un riche américain, finit par épouser son fiancé Charles Pownes, un des artisans de la victoire, retenu prisonnier (1924). Jeanice ayant habilement séduit son gardien, il réussit à s'évader. George Washington, héros de l'Indépendance, assura lui-

même leur mariage. Le réalisateur américain était Mason Hopper, les interprètes : Marioni Davis, Harisson Ford, C. Fields.

De la même façon, l'orchestre était là pour ponctuer les grands moments de l'œuvre. Ainsi, par le Splendid, pénétraient à Saint-Gaudens les dernières créations musicales de l'heure.

En avril, une célèbre production passa sur l'écran : « **Traqué dans les neiges** », avec une révélation : « acteur » de films d'aventures et de mélodrames américains, l'extraordinaire chien « **Rin Tin Tin** ». Rappelons son histoire : berger allemand, abandonné par l'armée allemande après 14-18, il avait été trouvé en France, avec sa sœur, par le sergent U.S. Lee Duncan, qui les avait tous les deux recueillis et baptisés « **Nénette et Rin-Tin-Tin** » du nom des « porte-bonheur que les marraines de guerre confectionnaient avec des bouts de laine pour les poilus » (Encyclopédie du cinéma-Bordas). Ils partirent avec lui en Amérique, mais Nénette mourut pendant le voyage. A Los Angelès, où l'avait conduit Duncan, le chien fut dressé et entraîné en vue de sa future carrière cinématographique. La firme Warner Bros lui signa un contrat et à partir de 1922, il tourna 22 films dont plusieurs scénarios furent écrits par Darryl R. Zanuck. Duncan devint le partenaire attitré du chien-vedette qui lui rapporta de gros bénéfices cinématographiques auxquels s'ajoutèrent les profits du label Rin-Tin-Tin adopté par des journaux, des jouets, des vêtements. Un chenil de 5 pièces, organisé avec soin, abritait le précieux animal. Il mourut en 1930, Duncan en 1960. En 1976, Michael Winner tourna une biographie satirique de Rin-Tin-Tin.

Du nouveau encore en avril avec « **Fanfan la Tulipe** », cinéroman en 8 parties réalisé en 1925 par René Leprince, auteur du Vert Galant vu en 1925. Les exploits du héros étaient traités avec élégance par l'acteur Aimé Simon-Gérard. L'orchestre toujours présent, les mettait en valeur.

En 1952, « Fanfan la Tulipe » fut repris par Christian Jaque, avec Gérard Philippe et Gina Lollobrigida : un énorme succès !

En mai, le public applaudit trois grandes représentations d'une superproduction en 6 parties : « **Ame d'artiste** », puis des films qui n'ont pas laissé d'empreinte :

- « **Ronde de nuit** », tiré d'une œuvre de Pierre Benoît, comédie de mœurs qui évoque la tournée de nuit émaillée d'incidents de deux policiers, le soir de Noël.

- « **La course au flambeau** », tourné à partir de l'œuvre psychologique de Paul Hervieu (1857-1915), parue en 1901, qui peint l'ingratitude des enfants entraînés par la vie. Vers 1910, P. Hervieu était considéré comme l'un des meilleurs auteurs dramatiques de son temps, mais il n'est plus ni lu ni joué aujourd'hui.

Il n'en fut pas de même pour les deux autres :

- « **Larmes de clown** » (on he who get spladded = celui qui reçoit des giffles). Annoncé comme « le plus beau film de la saison », il avait été réalisé en 1924 par le Suédois Viktor Sjöström (1879-1960), que « **les Proscrits** » avait fait connaître en 1917, et à qui la Metro Goldwin Mayer avait proposé un contrat avec Lon Chaney pour adapter la pièce célèbre de Leonid Andrew (celui qui reçoit des giffles). Il en fit un film poignant, qui se termine par une image étrange : « du clown resté seul dans l'énorme

cirque, on voit un moment le visage phosphorescent, minuscule, puis rien qu'un point blanc, puis rien » (cf. J.-L. Passek, Dictionnaire du cinéma-Larousse). Sjoström, devenu Scastrom aux Etats-Unis, est, selon J. Tullard, l'un des plus grands réalisateurs du muet. Après 1930, il s'est mal adapté au parlant et a renoncé au bout de quelques années. Redevenu acteur et au théâtre et au cinéma, il tint pour Bergman son dernier rôle à 79 ans, le professeur Isaak Borg dans les « **Fraises sauvages** ».

C'était encore l'orchestre dirigé par Marcel Bouffartigue qui avait fait entendre ses meilleures sélections pendant la projection de « **Larmes de clown** ».

Puis, en octobre, ce fut le retour des « **Misérables** » sur l'écran du Splendid. La première adaptation, celle de Capellani, était passée en 1913. Il s'agissait cette fois de la réalisation d'Henri Fescourt (1925) important représentant du cinéma commercial, qui avait fait « **Mandrin** » en 1923, avec Romuald Joubé, et dont la carrière s'était épanouie dans les cinéromans sous l'autorité de Louis Nalpas. Le film bénéficiait d'une interprétation exceptionnelle : Gabriel Gabrio (Jean Valjean), Sandra Milovanoff (Fantine, puis Cosette) et Jean Toulout (Javert). L'adaptation de Fescourt, en 4 époques et 32 bobines, se révéla somptueuse. Il s'affirmait comme un grand réalisateur populaire. L'œuvre occupa l'écran du Splendid jusqu'à la fin de l'année 1926. Elle marque le point culminant de la carrière du cinéaste.

Pour 1927 et les suivantes, le journal local ne fournit plus d'indications sur les séances de cinéma...

L'évocation des spectacles donnés à Saint-Gaudens en 1925-26 croise l'histoire du 7^{ème} art. Elle appartient à la mémoire culturelle de la ville. Elle est, en quelque sorte, un carnet de route qui éclaire sur l'ouverture, la richesse, la variété des productions dont put bénéficier le public de la petite cité (6000 habitants environ) et de ses environs à cette époque.

Sources :

- Archives départementales de la Haute-Garonne, Antenne de Saint-Gaudens : BF 174, années 1925-26.
- Roger Boussinot, *Encyclopédie du cinéma*, Bordas, 1989.
- Eric Leguebe, *Ciné-Guide*, Presses de la Cité, 1992.
- Vincent Pinel, *Le siècle du cinéma*, Bordas.
- Jean-Loup Passek, *Dictionnaire du cinéma*, Larousse, 1995.

Marie-Louise GUILLAUMIN

Texte communiqué par Mme **Puységur-Mora**,
chargée de l'Antenne du Comminges

*** RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE n° 109**

En 1775, un seigneur afferme les revenus de ses terres. Outre les redevances en nature il exige du preneur « **25 louis d'épingle** ». De quoi s'agit-il ?

D'après Littré, il s'agirait d'un don fait à l'épouse d'un mari avec lequel on a conclu un marché.

*** RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE n° 110**

Nous adressons nos plus vifs remerciements à notre ami **Jacques Sicart** de Blagnac qui nous a fait parvenir plusieurs cartes postales représentant des cafés-restaurants toulousains du début du siècle, notamment Le Grand Café-restaurant du Grand Rond ainsi que le Grand Café de la Colonne et le Bar-restaurant des Grands Boulevards.

Les documents ont été transmis à notre amie étudiante en histoire de l'art.

*** AVIS DE RECHERCHE n° 111**

Une de nos amies alsacienne doit venir, pendant les vacances, aux Archives de la Haute-Garonne, pour effectuer des **recherches généalogiques sur la famille DUSSOURD** ayant vécu à Lavalette dans le canton de Verfeil et à Toulouse.

Elle souhaiterait savoir si des recherches ont déjà été entreprises sur cette famille par nos adhérents.

En cas de réponse positive, nous aimerions que vous vous fassiez connaître afin que nous puissions lui transmettre vos coordonnées.

Par avance, merci !

*** DES MESURES PRÉCISES POUR UNE MATIÈRE PRÉCIEUSE**

Jusqu'à l'apparition du maïs et de la pomme de terre, le pain constituait la base de l'alimentation de notre pays : pain de froment pour les plus aisés, pain blanc pour les privilégiés, pain bis mêlé de son ou d'autres céréales pour le peuple, pain de seigle dans les régions déshéritées... La forte demande, jointe à une production déficiente due à des rendements très faibles, fit des céréales en général et du blé en particulier, une matière précieuse objet de convoitise et de spéculation.

On comprend dès lors l'importance attachée au choix des mesures de grain, à leur exactitude par rapport à un étalon donné, et à la justesse du mesurage au cours des transactions. Dès le Moyen Âge, une réglementation abondante fut consacrée à la mesure des grains, menaçant de lourdes peines les fraudeurs en tous genres.

Une première difficulté venait de la mesure elle-même. Sous un même nom, le *setier*⁽¹⁾, utilisé dans toute notre région, se cachait une mesure d'une grande diversité géographique car dépourvue d'un étalon régional. Le *setier* toulousain, en effet, ne servait pas de référence et chaque localité importante de notre pays possédait sa mesure propre. Les actes de vente, ou les rentes exprimées en grains, précisaient donc non seulement la quantité, la nature et la qualité de la céréale, mais aussi la mesure utilisée : « (...) *blé froment bon, pur et marchand, mesure d'Auterive, bien et duement purgé à deux cribles* »⁽²⁾.

La seconde difficulté venait de l'usage même de ces mesures car il existait des techniques éprouvées pour alourdir ou alléger la quantité mesurée :

« *La manière de faire tomber le grain dans la mesure produit une différence sensible de poids, surtout avec l'avoine dont les rugosités se prêtent encore mieux à ces jeux d'adresse bien connus de tous les campagnards* (...).

De même encore, l'habileté dans le tour de main exerce sur le résultat du mesurage une notable influence au point de vue de la quantité, suivant qu'on fait glisser le rouleau plus ou moins légèrement sur la mesure »⁽³⁾.

Pour éviter ces fraudes, le mesurage des grains était réservé, à Auterive, à des spécialistes assermentés qui utilisaient des mesures officielles, les *pugnères* de la ville. C'étaient des cylindres en bois, cerclés de fer, estampillés et vérifiés périodiquement, d'une contenance d'une pugnère (près de 25 litres), d'une demi-pugnère et d'un boisseau (un peu plus de 3 litres). Ces mesures étaient affermées chaque année pour une somme de l'ordre de cent livres⁽⁴⁾ qui représentait alors l'une des recettes principales de la ville⁽⁵⁾.

Celui qui avait obtenu « *l'affermé des pugnères* » récupérait sa mise - et bien au-delà, le plus souvent - en percevant un droit de mesurage sur chaque vente de grain, au prorata des quantités vendues. On procédait avec la *mesure rase*, c'est-à-dire en passant une réglette, la *rafle*, sur la partie supérieure de la mesure pour faire tomber le grain dépassant l'ouverture. La *mesure comble* n'était utilisée que pour la vente du son et, plus tard, pour celle des pommes de terre.

Nous avons relevé aux Archives départementales de la Haute-Garonne un bail de 1602 (voir annexe ci-après) qui montre l'importance que les consuls d'Auterive attachaient à l'exactitude des mesures utilisées pour la vente des grains. Il s'agit de

(1) Le *setier* d'Auterive avait une valeur proche de l'hectolitre actuel. Il se subdivisait en 4 pugnères et la pugnère en 8 boisseaux.

(2) Le *setier* « *mesure d'Auterive* » avait cours à Auragne, Puydaniel, Mauressac, mais la commune de Miremont se servait du *setier* « *mesure de Muret* ».

(3) Victor et Sylvain Fons, *Recueil des usages locaux ayant force de loi dans le département de la H.G.* (...), Toulouse, 1910, 6^e édition, p. 110.

(4) 98 livres en 1666, 110 livres en 1672, 120 livres en 1749. A titre de comparaison, vers 1680, un veau de lait valait 10 livres, une paire de bœufs 100 livres ; le salaire d'un maître artisan était de l'ordre d'une livre par jour, celui d'un ouvrier de 10 sous par jour.

(5) En 1666, les recettes de la ville d'Auterive comprenaient trois autres « affermes » importantes : celle des « *thuilleries* » (briqueteries), 60 livres ; celle du « *passage de la barque* » (le bac), 40 livres ; et celle du « *pontanage* » (forfait payé par chaque foyer d'Auterive et des villages voisins pour être exempté du paiement du bac), 76 livres.

l'« arrentement⁽⁶⁾ pour affiner⁽⁷⁾ les pugnères » de la ville⁽⁸⁾. Après enchères, on confie à Arnaud Dombies menuisier d'Auterive, le soin d'escatger⁽⁹⁾ les mesures de la ville et celles des particuliers : « sera tenu selui qui arrentera les escatgères, de escatger lesdites pugnères de tous ceus qui se présenteront à lui, moyennant le pris de six sous pour pugnère, trois sous la demie pugnère et six liartz du boisseau ». Le même Arnaud Dombies s'engageait en outre à reconnoistre⁽¹⁰⁾ les mesures des particuliers en y apposant, après vérification, la marque de la ville, pour le prix d'un sou par pugnère ou demi-pugnère et de deux liards par boisseau.

Mais la pugnère d'Auterive n'était pas la même, nous l'avons dit, que celle d'autres villes de la région. Une grande diversité régnait d'une localité à l'autre, parfois à l'intérieur d'une même localité. A Montréal (Aude), par exemple, un bail précise qu'une rente de grains sera décomptée « mesure du Chapitre qu'est une ponière plus grande pour chascun sestier que mesure de la ville »⁽¹¹⁾.

Pourquoi une telle diversité géographique dans la valeur du setier ou de la pugnère ? On pourrait penser qu'il s'agit, à l'origine, d'une négligence ou d'une erreur dans la reproduction d'un ancien étalon de Toulouse ou de Montpellier, ou encore, dans le cas d'une mesure trop petite, d'une fraude voulue pour flouer le chaland ; mais les différences sont trop importantes pour justifier dans tous les cas de telles hypothèses.

Un document publié par Barrière-Flavy⁽¹²⁾ montre que la différence de valeur entre les mesures de localités rivales a pu avoir une origine de politique économique. Parmi les causes de la ruine de ses marchés au XV^{ème} siècle, les habitants de Cintegabelle évoquent le fait que « les habitants d'Auterive (aient) augmenté la mesure du blé pour attirer ainsi les marchands des environs, au préjudice de sa voisine » et ils réclament le droit « d'augmenter la mesure du blé jusqu'à concurrence de celle d'Auterive ». De même que, de nos jours, une monnaie forte attire les investisseurs, de même une mesure « forte » exerçait autrefois une attraction considérable sur les acheteurs aux grand bénéfice du marché local.

Au XVIII^{ème} siècle, face aux partisans de la mesure unique, les eurosceptiques de l'époque craignaient « que l'uniformité des mesures de grains n'arrêtât les apports sur les marchés des blatiers, dont un des principaux bénéfices provenait des différences des mesures locales ». Ce gain, disaient-ils, « est une des principales causes qui les font circuler de marché en marché, ce qui entretient l'abondance de l'intérieur »⁽¹³⁾.

Le peuple ne partageait pas, évidemment, le point de vue des spéculateurs et il réclama avec insistance, dans les cahiers de doléances, l'unification des poids et des mesures. La Révolution lui donna raison en créant le système métrique, un système universel fondé sur les grandeurs liées à la nature.

(6) Arrentement : afferme.

(7) Affiner : rendre conforme aux normes légales.

(8) AD 31 : 3 E 15670, f° 335, 25 novembre 1602.

(9) Escatger : étalonner.

(10) Reconnoistre : reconnaître, c'est-à-dire vérifier des mesures déjà étalonnées.

(11) Cité par Paul Cayla, *Dictionnaire des institutions, des coutumes et de la langue en usage dans quelques pays de Languedoc de 1535 à 1648*, Montpellier, 1964, p. 470.

(12) Barrière-Flavy, *Cintegabelle au XV^{ème} siècle, document inédit*, Toulouse, 1888, pp. 13 et 14.

(13) Cité par M. Marion, *Dictionnaire des institutions de la France, XVII^e-XVIII^e s.*, Paris, 1923, pp. 375-376.

Des étalons provisoires furent alors exécutés et envoyés dans les départements où ils furent confrontés aux mesures anciennes pour établir la base officielle des conversions d'unités. C'est ainsi que la *pugnère* de la ville d'Auterive fut envoyée à Toulouse pour être comparée à la nouvelle unité de mesure des grains, l'*hectolitre* :

« On employa de grandes balances très-exactes, et une série de poids de marc reconnues très-justes. Le décalitre ou le litre, d'un côté, furent d'abord tarés avec beaucoup de précision, les mesures anciennes le furent de même, le décalitre et une mesure ancienne pour les grains furent remplis de graine de trèfle sous une trémie ; la graine aplaniée et rendue égale avec une règle passée en allant du milieu vers les bords, le décalitre et la mesure des grains furent pesés, et le poids de chacun fut inscrit de suite. Le litre et l'ancienne mesure des liquides furent d'abord humectés dans l'intérieur avec une éponge mouillée, essuyés de suite avec une éponge sèche appliquée légèrement, ensuite remplis d'eau de la rivière de Garonne très-claire, et la même pour les deux vases ; une glace (n'ayant point de disque) fut passée pour emporter la surface convexe qui se forme sur l'eau ; le litre et la mesure qu'on devait lui comparer furent pesés, et leurs poids inscrits »⁽¹⁴⁾.

De la comparaison des poids fut déduite la comparaison des mesures. On trouva ainsi, pour les mesures d'Auterive :

1 pugnère	2,49447597 décalitres
1 setier	0,997790388 hectolitres

et inversement :

1 décalitre	0,40088581 pugnère
1 hectolitre	1,00221452 setier.

Les tables de comparaison qui purent être établies mirent alors en évidence l'incroyable diversité des valeurs qui se cachaient jusque là sous un même nom, la *pugnère* dans les diverses localités de notre département :

mesure de	Toulouse:	2,331 décalitres
	Lévignac :	1,754 dal
	Grenade :	2,544 dal
	Caraman :	2,517 dal
	Auriac :	2,537 dal
	Lanta :	2,404 dal
	Saint-Lys :	2,732 dal
	Rieumes :	3,064 dal
	Muret :	2,659 dal
	Auterive :	2,494 dal

etc.

On imagine sans peine les contestations qui pouvaient surgir entre un habitant de Rieumes et un négociant de Lévignac marchandant une pugnère de grain...

Louis LATOUR

⁽¹⁴⁾ « Table de comparaison entre les mesures anciennes et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique, avec leur explication et leur usage, pour le département de la Haute-Garonne », Toulouse, an X, page 193.

**Arrantement pour affiner les pugnères pour le scindic d'Aulterive
contre Arnaud Dombies menuziers de lad. ville**

Aujord'hui vingt cinquiesme du mois de novembre mil six cents deux, avant midi, dans la ville de Haulterive, en la sénechaussée de Toulouse, régnant Henry, etc., devant moy notaire et tesmoings, dans ma boticque, estably en personne Mre Hiérosme Pagèze, merchant et cindic dud. Haulterive qui, de son gré et consantement de messieurs les consuls de lad. ville, a bailhé et bailhe à Arnault Dombies, Me menuziers de lad. ville, présent et acceptant, *Savoynr* à affiner les pugnères et les mezures de lad. ville, et ce de ce jordhui jusques à la feste de Toutz Saintz prochain, auquelle charge d'affineur led. Dombies sera tenu d'exercer suivant le conteneu aux artiqls que en faisant les enchères en tel cas requis ont esté leus publiquement, estant de teneur : *Artiqles* bailhés par le scindic des consuls de la ville et baronnie de Haulterive à ce(u)s quy voudront prandre à escatgia les pugnères, demy pugnère et boyssel, aux conditions suivantes : *Premièrement* sera tenu, selui qui arrantera les escatgères, de escatger lesd. pugnères de tous ceus qui se présenteront à lui moyennant le pris de sis sous pour pugnère, trois sous la demie pugnère, et deux liartz du boisseau, non autre chose plus prandra ; de recognoistre lesd. pugnères (en prenant) de chescun ung sou et aultant pour la demie pugnère, et deux liartz pour boysseau. Sera tenu de metre la marque que sera faite pour cest effec, pour la présente année qu'est letre E, ensamble la marque de la ville et selle du rantier sy bon lui samble. Et au cas (où) led. rantier se truvera en faute pour le regard dud. escatgement, se porroit fère l'esmande de cent sous (qui) lui sera déclarée et, à cest effec, s'en obligera par (...) publique et de payer le pris dud. arrantement, la moytié à la passation dud. afferme et le reste six mois après. Laquelle charge d'affineur, iceluy Dombies a promis fère suivant lesd. artiqls. Et d'icelle led. scindic promet le fère joyr pendant led. tamps moyennant la some de cinq livres dix sous tz, à laquelle somme lad. charge d'affineur et droitz en provenants luy est demeurée, estant mize aux enchères à la plasse, devant messieurs les consuls de lad. ville, les dimanches dixième, dix-septième et vingt-quatrième du courant, comme plus offrant. De laquelle somme led. scindic a confessé avoynr reçu cinquante cinq sous et s'en contante, et des autres cinquante cinq sous, iceluy Dombies a promis lui payer dans six mois prochains avec despens de ce fère. Et pour tout se dessus fère et ny contrevenir, lesd. parties, chescune en ce que leur conserne, ont obligé, led. scindic les biens communs de lad. ville et led. Dombies les siens propres, que ont soubmis aux rigueurs de justisse du présent royaume de France, aveq les renonciations de droit et juremens à ce requis et nécessaires, en prézance de Jehan Bouche jeune et Jacques Maurel merchants habitants de lad. ville, tesmoigz à ce apellés soubsignés avec le scindic, led. Dombies a fait sa marque, et moy Pierre Cantal, notaire royal de lad. ville requis soubsigné,

Pagèze, syndic

marque de Dombies

J. Maurel, tesmoing

J. Bouche

P. Cantal, not. royal.